



964^e séance plénière

Journal n° 970 du FCS, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 8/20
ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS
D'ORGANISATION DU SÉMINAIRE DE HAUT NIVEAU DE L'OSCE
SUR LES DOCTRINES MILITAIRES

(Vienne et/ou via Zoom, 9 et 10 février 2021)

L'OSCE tiendra à Vienne, les 9 et 10 février 2021, un Séminaire de haut niveau sur les doctrines militaires, qui sera le huitième de ce type organisé dans le cadre de l'Organisation, afin d'examiner les changements doctrinaux et leurs incidences sur les structures de défense à la lumière de la situation actuelle en matière de sécurité en Europe.

Le présent Séminaire se tiendra conformément à la Décision n° 6/20 du FCS (FSC.DEC/6/20) en date du 4 novembre 2020. La tenue de tels séminaires est encouragée dans le Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité pour favoriser le processus de transparence, d'ouverture et de prévisibilité.

I. Ordre du jour et calendrier

Mardi 9 février 2021

10 heures – 11 heures Séance d'ouverture

- Observations liminaires
- Discours d'orientation

11 heures – 13 heures Séance 1 : Situation en matière de sécurité dans l'espace de l'OSCE et tendances opérationnelles (avec une pause-café)

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Examen du processus intersessionnel
 - Aperçu des tendances stratégiques et opérationnelles

- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 16 h 15 Séance 2 : groupe d'experts sur la dissuasion conventionnelle

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Évaluation des points de vue des États participants sur le rôle d'armées crédibles au combat dans la dissuasion des conflits
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

16 h 15– 16 h 30 Pause-café/thé

16 h 30 – 18 heures Séance 3 : groupe d'experts sur les rivalités

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Examen de la question de la résurgence de rivalités stratégiques sur le long terme et de leur impact sur les doctrines militaires, y compris les rivalités en-deçà du seuil du conflit armé
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

Mercredi 10 février 2021

10 heures – 13 heures Séance 4 : groupe d'experts sur la coopération

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)

- Comment la doctrine peut-elle répondre à la nécessité pour les États de coopérer entre eux dans le contexte d'une augmentation des risques pour la sécurité ?
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

13 heures – 15 heures Déjeuner

15 heures – 16 h 15 Séance 5 : Groupe d'experts sur la réponse aux crises

- Introduction par le modérateur de la séance
- Intervenant(s) liminaire(s)
 - Mise en évidence de la nécessité pour les forces militaires d'apporter leur soutien aux autorités civiles dans la réponse aux crises et façon dont les enseignements retirés de la pandémie de la Covid-19 détermineront l'évolution des doctrines
- Brèves introductions par les membres du groupe d'experts
- Débats avec les experts et les participants
- Observations finales du modérateur

16 h 15– 16 h 30 Pause-café/thé

16 h 30 – 17 heures Séance de clôture : observations finales

- Conclusions et thèmes retenus pour de plus amples discussions ou un rôle éventuel de l'OSCE
- Observations finales du Président du FCS

II. Modalités d'organisation

Préparatifs du Séminaire

Les chefs d'état-major de la défense/d'état-major général ou autres hauts fonctionnaires et les membres du monde universitaire concernés des États participants seront invités à assister au Séminaire. Après des consultations appropriées, le Président du FCS invitera des organisations, institutions et personnalités internationales compétentes. Les partenaires pour la coopération seront invités à assister au Séminaire.

Le Président du FCS désignera un modérateur et un rapporteur pour chaque séance. Il choisira également les orateurs principaux et les membres du groupe d'experts pour chaque séance parmi les personnes proposées par les États participants.

La date limite pour les inscriptions en ligne est fixée au 5 février 2021.

Le Président entrant du FCS fera savoir le 17 décembre 2020 si le Séminaire se déroulera selon un format virtuel ou mixte (1+2 au minimum).

Les orateurs principaux devront faire parvenir leur exposé le lundi 1^{er} février 2021 au plus tard aux fins de sa distribution aux délégations.

Une réunion préparatoire finale sera organisée le 8 février 2021 (probablement via Zoom) entre la Troïka du FCS, les modérateurs, les orateurs principaux, les rapporteurs et les membres des groupes d'experts pour discuter en détail de la conduite du Séminaire et de la meilleure manière de le gérer pour obtenir les résultats souhaités.

Le Secrétariat, conformément à ses responsabilités, prêtera son concours au Président du FCS pour les préparatifs administratifs et budgétaires du Séminaire.

Une réception et/ou un dîner de bienvenue pourraient être organisés par la Présidence de l'OSCE/du FCS en fonction des modalités de conduite du Séminaire (mixte ou entièrement virtuel).

Les autres dispositions organisationnelles nécessaires seront prises par le Groupe de travail A du FCS.

Conduite du Séminaire

En raison des circonstances exceptionnelles résultant de la situation liée à la Covid-19, le Séminaire se déroulera à distance via Zoom/selon un format mixte.

Un des principaux objectifs du Séminaire est d'avoir un dialogue interactif animé par les orateurs principaux et les membres des groupes d'experts. Les délégations sont donc encouragées à ne pas donner lecture, au cours du Séminaire, de déclarations générales préparées à l'avance.

Chaque séance de travail sera introduite par le modérateur de la séance, après quoi trois intervenants liminaires au maximum feront des exposés (d'une durée maximale de quinze minutes chacun), qui seront suivis d'un débat. Ce débat sera stimulé par des interventions appropriées (d'une durée ne dépassant pas cinq minutes) faites par quatre experts au maximum par séance. Les interventions des participants seront les bienvenues et leur durée devrait être limitée à trois minutes au maximum par intervenant. Si une délégation (participant via Zoom) souhaite intervenir à l'improviste, elle pourra utiliser la fonction de discussion (bouton « chat » pour demander à prendre la parole. Afin d'assurer le bon déroulement du Séminaire, le modérateur de chaque séance facilitera et ciblera les discussions et favorisera un débat interactif en introduisant les questions relatives aux thèmes examinés dans le cadre de chaque séance ou en modifiant l'ordre des interventions. Le modérateur est aussi chargé de veiller à ce que tous les participants aient les mêmes possibilités de prendre la parole et à ce qu'ils puissent intervenir dans le temps imparti pour

chaque séance. Au cours de chaque séance, le modérateur peut ajuster le temps de parole susmentionné en fonction du nombre de demandes de parole et du temps disponible. Les orateurs qui dépassent leur temps de parole en seront avertis par le modérateur.

Avant la séance de clôture du Séminaire, chaque rapporteur, après des consultations appropriées avec les modérateurs de chacune des séances, présentera au Président du FCS un bref rapport sur les questions abordées au cours de leurs séances de travail respectives.

Sur la base des rapports présentés par les rapporteurs de chacune des cinq séances, le Président du FCS établira (à l'issue du Séminaire) un compte rendu succinct des discussions qui sera porté à l'attention du FCS.

L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE.

Il sera possible de tenir des réunions informelles grâce à la fonction « breakout rooms » de Zoom.

Les autres règles de procédures et méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, au Séminaire. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE seront prises en considération (PC.DEC/762) et les participants sont vivement encouragés à lire les directives sur les aspects techniques et les procédures concernant les réunions à distance (SEC.GAL/45/20) et l'additif sur les conventions de nommage (SEC.GAL/45/20/Add.1/Rev.1).